

Pourchasser l'ignorance pour éloigner les peurs

**Mémoire présenté par le regroupement des
agriculteurs et agricultrices du Bic**

**Au Bureau des audiences publiques sur
l'environnement dans le cadre de la
consultation publique sur le développement
durable de la production porcine au Québec**

Le 10 mai 2003

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	2
Importance socio-économique de l'agriculture	3
Un avenir pour tous	4
Pollution de la nappe phréatique	6
Le mode de gestion : solide ou liquide	7
Recommandation au BAPE	8
CONCLUSION	9

Introduction :

Le comité qui a préparé ce mémoire regroupe des propriétaires de ferme qui s'adonnent à différents types de productions agricoles et qui, par là, sont tout à fait représentatifs de l'ensemble des agriculteurs professionnels du Bic et même de la région. Comme nous sommes pour la plupart très engagés pour la protection et le développement de notre unique moyen de subsistance, nous ne manquons pas d'intérêt pour les questions qui concernent le respect de toutes les composantes de notre environnement puisqu'il en va de la santé de nos propres familles, de celle de la population que nous contribuons à nourrir et de la pérennité de nos entreprises. Nous sommes bien conscients aussi de la nécessité de veiller à la santé économique de ces mêmes entreprises par une gestion très serrée des ressources que nous utilisons et que nous produisons, et en faisant des efforts pour diversifier nos productions.

En présentant un mémoire unanime, notre groupe poursuit deux objectifs principaux. D'abord nous voulons réagir au document que le Conseil municipal du Bic a déposé lors des audiences du 20 mars 2003. Ce tissu d'affirmations sans fondement, préparé sans consultation des premiers concernés, présente, selon nous, un tableau inexact de l'agriculture au Bic et n'a qu'un seul mérite, c'est de refléter tous les préjugés qui sont à la base des «frayeurs» qu'éprouvent beaucoup de citoyens lorsqu'il est question de production porcine. Ces préjugés sont issus d'un modèle de production qui n'existe absolument pas dans la région et que les lois sur l'environnement ont fait disparaître aussi ailleurs au Québec. Nous trouvons infiniment regrettable que nos élus municipaux endossent aveuglément ces croyances erronées et prennent ainsi parti pour un groupe d'opposants à l'agriculture moderne, contre les agriculteurs au lieu d'agir comme un médiateur soucieux de rétablir la vérité et de rendre justice à tous. Notre deuxième objectif, c'est, en plus de faire connaître notre position aux commissaires du BAPE, de faire un effort de plus pour rejoindre nos concitoyens pour participer de notre mieux au rétablissement de l'harmonie dans notre communauté.

Importance socio économique de l'agriculture

La municipalité du Bic s'inscrit au cœur d'une région dont la situation est semblable à celle vécue dans l'ensemble des régions québécoises éloignées des grands centres urbains; elle est aussi touchée par le vieillissement de sa population, par l'exode des jeunes et par les soubresauts négatifs de l'économie en raison de la fragilité de sa structure économique.

Dans ces conditions, il nous semble pour le moins malhabile de faire obstacle au développement et à la diversification de ce qui reste de la production agricole au Bic et de la présenter comme un secteur en compétition directe avec l'industrie touristique que notre situation géographique privilégiée rend prometteuse. Il faut être conscient que l'essor du tourisme ne se réalisera que si nous savons conserver un milieu social original, diversifié, attrayant et si nous savons pour cela mettre à contribution toutes les composantes de notre population et de notre vie économique. Le fait de sacrifier l'élément qui a constitué jusqu'ici la colonne vertébrale de notre organisation sociale et économique pour faire du Bic un dortoir cossu dans une réserve artificielle n'est en aucune façon un gage de réussite.

Ce qui rend la géographie naturelle du Bic si attrayante, c'est non seulement la beauté des montagnes, de la mer et des îles, c'est aussi la façon dont une communauté humaine s'y est inscrite en l'aménageant selon ses besoins et son sens de la beauté. Or c'est l'agriculture qui a façonné en bonne partie cet aspect du paysage, et, dans la mesure où on lui permet de vivre, c'est elle qui continue de le faire. Elle doit demeurer un des éléments de base qui donnent vie et variété à notre communauté. Elle peut continuer d'être un attrait essentiel pour tous nos visiteurs. Le Bic a été un lieu touristique reconnu bien avant la création du parc national; urbains, agriculteurs et vacanciers se sont partagé le milieu dans un esprit de complicité et d'harmonie. Même la loi des parcs reconnaît l'attrait que représente l'agriculture comme élément qui façonne le paysage en prévoyant que 3% de ce territoire doit continuer d'être affecté à ce type d'activité.

L'apport économique encore substantiel de l'agriculture doit non seulement être préservé, il doit être mis en valeur et développé. Comment une municipalité de moins de 3 000 habitants pourrait-elle négliger une industrie qui crée plus de 100 emplois directs à la ferme, qui a un chiffre d'affaires d'environ 5 millions de dollars, qui paie plus de cent mille dollars de taxes municipales annuellement? Pourquoi mettrait-elle en danger une activité qui fait vivre le plus gros employeur de la municipalité, la coopérative Purdel, laquelle fournit une masse salariale de 530 000\$ à 19 employés, ici, au Bic, qui crée plus de 125 emplois dans la région, qui verse 32 000\$ de taxes municipales annuellement? Au nom de quoi une municipalité ferait-elle fi de tous les impacts que cette activité peut avoir sur tous les autres secteurs de l'économie tels que le transport (lait, marchandises, moulée, animaux), les commerces (alimentation, quincaillerie, garage, encan, pharmacie, hôtellerie, restauration), les entrepreneurs (machinerie lourde, construction, électricité, réfrigération, plomberie etc.)? Pourquoi, enfin, pourrait-elle souhaiter la diminution du segment le plus stable, le plus enraciné, le plus fidélisé de sa population active?

Un avenir pour tous

Il est utile de le répéter : l'agriculture, dans nos régions, est fragile; il faut la diversifier, il faut développer des productions qui permettront la mise en place d'entreprises de 2^e et de 3^e transformation, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée. Cela peut se faire de façon viable dans des secteurs compatibles avec l'état, la qualité de nos sols et la nature de nos outils de production. Cela peut se faire de façon rentable si l'on permet aux agriculteurs de consacrer leurs énergies à leur profession au lieu de les soumettre à un harcèlement incessant.

La production porcine est l'un de ces secteurs. Or, au Bic, il est difficile de prononcer le mot « porcherie » sans créer une véritable psychose. Que les citoyens soient prudents, vigilants, un peu méfiants, même, cela se comprend : le développement incontrôlé de cette production, a causé, dans le passé, un tort réel à

l'environnement dans certaines régions du Québec; mais une telle nervosité et un tel degré d'excitation chez des gens, souvent de bonne foi, ne peuvent s'expliquer que par un manque d'information objective entretenu par ceux qui ont intérêt à exploiter des préjugés fondés sur des images désuètes et à entretenir l'absence de dialogue entre les agriculteurs et les autres résidents.

Si ce dialogue existait, tous les citoyens réaliseraient d'abord qu'à l'heure actuelle, il n'y a qu'une porcherie au Bic, qui n'a rien de « méga », (finisseur de mille places), qu'elle fait partie d'une entreprise agricole familiale respectueuse des règles de protection de l'environnement, et qu'elle ne peut être responsable de tous les inconvénients réels et imaginaires qu'on attribue déjà à « l'industrie des méga-porcheries ».

Qu'est-ce qui dérange le plus les résidents des secteurs agricoles et suscite les plaintes de la part de certains citoyens? Ce sont les odeurs. Les animaux élevés pour fournir le lait, la viande et bien d'autres produits de consommation génèrent tous une certaine quantité de fumier. Ces fumiers produisent tous des odeurs. Ces fumiers qui, jadis, s'égouttaient naturellement vers les fossés les plus proches, diffusaient leurs éléments volatiles, donc leurs odeurs, de façon continue et discrète, aujourd'hui, on les entrepose de façon plus sécuritaire dans des fosses étanches pour éviter ce type de pollution. Ce mode d'entreposage a pour effet d'emprisonner et de concentrer les odeurs qui seront libérées lors de l'épandage. Cette accentuation des odeurs à certains moments de l'année ne signifie toutefois en rien une augmentation des dangers de pollution. En effet, la gestion des épandages a beaucoup changé au cours des dernières années. Auparavant la majorité des épandages se faisait à l'automne et le mode d'entreposage était sous forme solide. Avec les nouvelles pratiques agricoles, les fumiers et lisiers sont épandus pendant les périodes de croissance des plantes (été) ce qui favorise l'utilisation maximale des éléments fertilisants contenus dans ceux-ci tout en limitant les pertes dans l'environnement. Il se produit cependant une augmentation de l'intensité des odeurs, car les températures plus chaudes favorisent une plus grande évaporation des éléments azotés contenus dans le lisier. Ces odeurs peuvent

toutefois être réduites par l'utilisation de certaines techniques telles que:

- l'utilisation de rampes basses d'épandage;
- l'enfouissement des lisiers et fumiers dans les cultures qui le permettent;
- congé d'épandage certains jours prédéterminés.

Pour ce qui est des odeurs causées par les installations d'entreposage, elles peuvent être réduites par l'installation de toitures sur les fosses, par l'implantation de haies brise-vent et par un positionnement judicieux de ces équipements.

Pollution de la nappe phréatique

Un argument qui est régulièrement amené pour contrecarrer tout développement de la production porcine, c'est le risque de contamination de la nappe phréatique par le lisier liquide produit. Comme nous l'avons mentionné plus haut, tous les élevages porcins possèdent des fosses d'entreposage étanches, ce qui élimine tout risque de contamination des eaux à ce stade. De plus, au moment de l'épandage, les risques sont minimisés par l'utilisation des fumiers et lisiers dans des périodes de croissance active des plantes. Les applications sont maintenant déterminées en fonctions des besoins des plantes à l'aide du plan de fertilisation élaboré par un agronome (PAEF). Le producteur doit maintenir un registre d'épandage annuel précisant les quantités et les endroits où les applications ont été réalisées. De plus, l'agronome vérifiera périodiquement le respect des normes prescrites lors des épandages et contresignera le registre à la fin de la saison d'épandage. Le PAEF détermine les distances séparatrices des épandages par rapport au cours d'eau en tenant compte de la végétation et des pentes à proximité du cours d'eau. Aussi, des normes de distances des puits d'approvisionnement en eau sont imposées afin d'éliminer tout risque de contamination des puits. Enfin, il faut comprendre qu'une application normale de lisier (40T/ha) représente seulement l'équivalent d'une petite pluie qui apporte 5 mm d'eau. On est bien loin des déluges évoqués par les opposants au développement de la production porcine et on est en

mesure de saisir que les risques de pollution de la nappe phréatique sont à peu près nuls dans ces conditions.

Le mode de gestion : solide ou liquide?

Plusieurs opposants au développement de la production porcine préconisent la gestion solide plutôt que la gestion liquide des fumiers. Nous pensons que les deux choix sont défendables : chaque méthode comporte certains avantages et des inconvénients. Voici ceux que les études et la pratique nous permettent d'identifier.

Fumiers solides :

Avantages :

- *Odeurs un peu moins importantes lors des épandages;
- *Libération plus lente des éléments fertilisants;
- *Augmentation du niveau de matière organique dans le sol;
- *Diminution des odeurs autour des bâtiments lors des manutentions.

Désavantages :

- *Augmentation du coût de production (3.67\$/porc selon BPR);
- *Plus difficile à ventiler pendant l'hiver (humidité);
- *Besoin de plus de main-d'œuvre;
- *Problème d'insectes;
- *Contamination importante par les parasites internes;
- *Approvisionnement incertain en matières ligneuses;
- *Difficulté de maintenir un contrôle sanitaire adéquat (réduction de lavage);
- *Difficulté d'avoir une accréditation AQC;
- *Danger de contamination des fourrages par le fumier lors des récoltes.

Fumiers liquides:

Avantages :

- *Éléments fertilisants rapidement disponibles;
- *Épandage des déjections plus uniforme;
- *Coût de gestion moindre;
- *Facilité de maintenir un bon statut sanitaire par un lavage régulier des enclos;
- *Besoin de moins de main-d'œuvre, donc, plus de temps pour s'occuper des animaux.

Désavantages :

- *Libère plus d'odeur à l'entreposage et à l'épandage;
- *Plus de risque de lessivage si les dosages sont trop importants lors des épandages;

On peut voir que le principal élément négatif de la gestion liquide du lisier est lié à l'odeur. Il s'agit donc de déployer les énergies nécessaires afin de réduire ces effets indésirables. La gestion liquide demeure très intéressante et économiquement viable en plus de faciliter la production de viandes saines, exemptes de parasites. L'expérience montre que l'on peut atténuer l'intensité des odeurs en entreposant le lisier de porcs avec le fumier solide d'autres animaux (vaches) en raison de la couverture de paille qui se forme à la surface de la fosse.

Recommandation au BAPE

À partir des éléments que nous venons de traiter, il nous apparaît important de vous faire un certain nombre de recommandations qui expriment notre vision du développement de la production porcine et qui créent des conditions qui en minimisent les inconvénients.

- 1- Le mode de gestion des fumiers doit être laissé à la discrétion des producteurs;

1. Les unités de production devraient se situer à un maximum de 600 u.a.;
2. L'installation de toitures sur les fosses d'entreposage du fumier liquide devrait être encouragée par un soutien gouvernemental approprié;
3. L'incorporation des déjections devrait être priorisée sur les cultures qui le permettent;
4. L'utilisation des rampes basses d'épandage devrait être obligatoire;
5. L'installation de haies brise-vent devrait être favorisée afin de limiter la dispersion des odeurs;
6. L'application des lois et le respect des normes touchant la protection de l'environnement doivent demeurer sous la juridiction du gouvernement provincial afin d'assurer l'équité sur l'ensemble du territoire québécois et de maintenir la paix sociale dans les communautés.

Conclusion :

Nous croyons qu'avec les actions posées dans le passé, les agriculteurs de notre paroisse ont démontré leur volonté de développer leur entreprise tout en respectant l'environnement et les gens du milieu. Ils ont investi des sommes considérables en immobilisation et en équipements afin de maintenir leurs entreprises à la fine pointe de la technologie; ils ont fait les efforts nécessaires pour s'informer et adapter leurs méthodes de production à des normes de plus en plus contraignantes, en particulier en ce qui a trait à la gestion des fumiers et lisiers; ils sont prêts à poursuivre ces efforts. Nous croyons qu'il faut permettre le développement de ce moyen de diversifier la production agricole de notre région car c'est une façon de consolider nos entreprises et, par ce fait, d'inciter nos jeunes à prendre la relève. Nous savons que les fumiers constituent un engrais naturel qui peut compenser en bonne partie les dommages aux sols que produisent les engrais chimiques. Nous croyons sincèrement que l'agriculture est un moteur important pour la prospérité économique et sociale de notre municipalité et de notre région. Nous souhaitons enfin que les lois qui encadrent cette

profession (loi 23, loi 184, tout comme la loi sur la protection des territoires agricoles), qui sont des outils importants pour le maintien à long terme d'une agriculture en santé, soient appliquées avec courage par un gouvernement qui aura compris que la protection de l'agriculture au Québec, fait partie de la défense des intérêts supérieurs de la nation.

Ont approuvé et signé,

liqué et approuvé

Liquier Vayer
Jean Cassista
René Gagnon
Daniel Cymen
Serenwete Rivere
Carl Desjardins
Gosse Thande
Maello Fortin
Jean Guy Gagnon
Suzet Massinann
Hilbert Margus
Maquie Jay
Guy Fortin
Ry Chena
Francis Chevard
Gene Gagnon
Jacelyn Cheneval
Jean Pierre Brulot
Jacques Bimon
Jean Gauthier
N.D. Voyer
Commodore Fleury
France Biellaut
Dany Lepage
Charles Darte
Paul Darte
Mise Chénault
Guy Fortin
Eveline Dionne

Daniel L'Abbe

Yves Bouchard

~~Yves Bouchard~~

Paul L'Abbe

Yves L'Abbe

Bruno Beaudin

Paul Beaulieu

Roch Voysa

Paul L'Abbe

Genevieve Brisson

Yves Chouinard

Marie L'Abbe

Michelle L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Jean L'Abbe

Philippe Lévesque
Donald C. Devore
Marcel Builland
Lucien Muller
Her. J. M.
Patricia Maeyardi
Natacha Perrin
A. H. L.
Georges J. Bernard

Agriculteurs de St-Valérien appuyant le mémoire présenté
au BAPE par le regroupement des agriculteurs de Bic,
concernant le développement durable de la production
porcine au Québec

Phil D. P.

Arthur P. P.

Jean-François Beaulieu

Bernard Beaulieu

Jean-François B.

Étienne B.

Yves B.

Real H. B.

Guy B.

Robert B.

Yves B.

Michel B.

Régis B.

Jean B.

Patrick B.

François B.

Yves B.

Mai 2003